

Dossier n° : 31681399
DémarcHe : CLACT 2026
Organisme : Département des professions de santé
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 12/06/2026 08:56

Identité du demandeur

Email : direction.generale@ildys.org
SIRET : 77762928800013
SIRET du siège social : 77762928800013
Dénomination : FONDATION ILDYS
Forme juridique : Fondation
Libellé NAF : Activités hospitalières
Code NAF : 86.10Z
Date de création :
État administratif : en activité
Effectif (ISPF) : 1 000 à 1 999 salariés
Code effectif : 42
Adresse : FONDATION ILDYS

LIEU-DIT PERHARIDY

29680 ROSCOFF
FRANCE

Formulaire

Contexte du CLACT 2026

Dans la continuité des appels à projets CLACT 2020, 2022 et 2024, et conformément aux orientations du Projet Régional de Santé (PRS), l'ARS Bretagne poursuit en 2026 son soutien aux établissements sanitaires publics et privés (lucratifs et non lucratifs) bretons au titre de la prévention des risques professionnels, de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie et conditions de travail (QVCT).

L'objectif demeure d'accompagner les établissements sur des actions à fort impact, cohérentes, structurantes, et démontrant un effet direct sur la prévention des risques professionnels, l'amélioration de l'organisation du travail et la QVCT.

Pour les établissements médico-sociaux, des crédits non reconductibles peuvent être en parallèle mobilisés dans le cadre de la campagne propre à ces établissements.

Rappel des axes

Les principes de mutualisation sont réaffirmés :

- Dossier déposé à l'échelle d'un GHT pour ses membres
- Dossier commun entre établissements privés d'un même groupe ou d'un même territoire de santé

Chaque établissement est autorisé à déposer un seul dossier par thématique. En cas de participation à un dossier mutualisé, le dépôt d'un dossier individuel n'est pas possible.

En 2026, les établissements sanitaires peuvent déposer un projet dans deux thématiques au maximum parmi les 3 suivantes :

- Expériences innovantes en organisation du travail favorisant la prévention des risques professionnels et la QVCT.
- Actions spécifiques de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.
- Prévention des TMS et/ou RPS.

Maintien de la règle : un seul projet maximum par thématique pour un total de 2 projets au maximum.

Compte tenu de l'objectif ciblé du dispositif, sont exclus :

- Les dépenses numériques dont les investissements dans les systèmes d'information (SI)
- L'acquisition ou le développement de logiciels, applications ou plateforme.

Ces dépenses devront être financés par la mobilisation de d'autres enveloppes dédiées au titre de crédits de droit commun.

Si deux thématiques sont retenues, il conviendra de les prioriser.

Les projets déposés en 2024 mais non financés seront examinés en priorité si :

- leur pertinence est confirmée
- et les devis sont actualisés
- et le besoin reste démontré.

En cas d'interrogations, vous pouvez vous adresser à l'ARS Bretagne à l'adresse suivante : ars-bretagne-secretariat-dah@ars.sante.fr.

Identification

NOM de l'établissement

Fondation ILDYS

Nature juridique

Fondation privée non lucrative, reconnue d'utilité publique

FINESS juridique

290000546

FINESS géographique

290000975

SIRET

77762928800013

Adresse

Route de Perharidy 29680 Roscoff

Code INSEE :

29239

Code Postal :

29680

Département :

29 – Finistère

Département

29 – Finistère

Personne référente du projet

Eric ESNAULT

Fonction

Directeur des Ressources Humaines, Fondation ILDYS

Téléphone

02 98 29 39 39

Adresse électronique

eric.esnault@ildys.org

Dossier mutualisé

Non

Présentation / Contexte

Présentation des établissements, des éléments de contexte, des projections à court, moyen et long terme (30 lignes max)

1- Présentation de la Fondation ILDYS et de son pôle sanitaire SMR

Reconnue d'utilité publique, la Fondation ILDYS accompagne chaque année 7 500 personnes dans le Finistère. Grâce à des équipes engagées, les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global dans ses services de soin, ses EHPAD, ses services dédiés aux personnes en situation de handicap, à la protection de l'enfance et aux familles. Etablissement privé solidaire, la Fondation ILDYS agit chaque jour pour proposer des solutions dans le respect des parcours de vie et des parcours de santé.

Le pôle sanitaire de la Fondation ILDYS est réparti sur les sites de Perharidy et Saint Luc à Roscoff, et de Ty Yann à Brest, ainsi que 3 centres de santé (Roscoff, Morlaix, St Thégonnec). La Fondation ILDYS dispose d'un vaste secteur de soins de suite et de réadaptation (services de soins médicaux et de réadaptation SMR), d'un centre lourd de dialyse et d'une activité de court séjour. La Fondation ILDYS est spécialisée dans les soins de suite et de réadaptation avec pour objectifs la réadaptation fonctionnelle, la réinsertion familiale et socioprofessionnelle de patients porteurs de maladies graves, de séquelles d'accidents, de maladies chroniques essentiellement à conséquence nutritionnelle. La prise en charge soignante et éducative s'inscrit dans une prise en charge globale de la personne. Avec une capacité de plus de 427 lits et places, l'activité sanitaire SMR repose également sur l'engagement de plus de 650 professionnels de santé.

2- Eléments de contexte - Prévention des RPS

Dans un contexte de fortes tensions sur les ressources humaines, d'évolution des organisations de soins et d'augmentation des exigences professionnelles, la prévention des risques psychosociaux (RPS) constitue aujourd'hui un enjeu majeur de santé au travail dans les établissements sanitaires. Les professionnels de santé sont particulièrement exposés à des facteurs de risque tels que la surcharge de travail, la pression temporelle, la charge émotionnelle liée à l'accompagnement des patients, ainsi qu'aux situations de violence ou d'agressivité. Les RPS peuvent se traduire par du stress chronique, de l'épuisement professionnel, des troubles anxio-dépressifs ou encore une dégradation de la qualité de vie au travail. Selon les données de l'INRS, près de 35 % des professionnels en France sont exposés à au moins un facteur majeur de risque psychosocial, et le secteur de la santé figure parmi les plus concernés. Les conséquences dépassent le seul impact individuel : augmentation de l'absentéisme, difficultés de recrutement et de fidélisation, dégradation du climat social et baisse de la qualité de prise en charge des usagers sont régulièrement observées dans les organisations confrontées à ces problématiques.

Dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels de la Fondation ILDYS, nous souhaitons réaliser une enquête RPS pour actualiser les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour chacun de nos sites d'activité sanitaires, en intégrant spécifiquement le volet RPS. Cette actualisation repose sur l'accompagnement du cabinet Arthur Hunt (voir devis).

En complément de cette démarche, nous souhaitons également réaliser des formations à destination des professionnels de santé de notre pôle sanitaire, notamment former des référents en santé mentale au travail. Cette complémentarité des approches permettra de renforcer et améliorer le repérage précoce des situations de souffrance psychique, tout en développant une culture collective de soutien et de vigilance au sein des équipes.

3- Projections à court, moyen et long terme

L'enquête RPS associée à l'actualisation des DUERP s'inscrit dans une volonté de conformité réglementaire, d'amélioration des conditions de travail et de renforcement du dialogue social. Il s'agit plus précisément de :

- Identifier les facteurs de RPS propres à chaque site
- Impliquer l'ensemble des salariés dans la démarche via un questionnaire en ligne
- Produire une synthèse des résultats par site
- Actualiser les DUERP avec les éléments RPS
- Élaborer ou mettre à jour le PAPRI Pact correspondant

A terme, un plan d'action sera élaboré et actualisé, tout en proposant des formations aux professionnels pour mettre en place un réseau de référents santé mentale au travail.

Priorisation des thématiques

1) Expériences innovantes en organisation du travail favorisant la prévention des risques professionnels et la QVCT.

NC

2) Actions spécifiques de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail.

NC

3) Prévention des TMS et/ou RPS.

1

3 - Prévention des TMS et/ou RPS

Exemples d'actions pouvant être financées

- Les actions de formation des personnes ressources (formateurs internes/référents)
- Les dépenses liées à la mise en place d'un plan d'action TMS et RPS
- La réalisation d'une analyse des situations de travail en vue de réduire ou de supprimer les TMS
- L'acquisition de dispositifs ou matériels en vue de réduire ou de supprimer les TMS (rails au plafond avec moteurs et accessoires, verticalisateurs, chaises de douches, chariot douche, lève personnes ; système de traction/poussée motorisés pour lits, fauteuils roulants).
- L'appui d'un prestataire pour la réalisation d'un diagnostic des situations de travail, dans un objectif de transferts de compétence ;

Les équipements TMS restent éligibles (rails, verticalisateurs, lève personnes), car n'entrent pas dans les dépenses SI ; et les établissements ne sont pas concernés par l'instruction du 01/07/2025 portant création du Fonds de lutte contre la sinistralité dédiée/circonsrite aux établissements médico-sociaux (EMS) PA/PH (2025-2027).

Description du projet et des actions

Ce projet se découpe en 2 phases complémentaires :

En phase 1, le projet repose tout d'abord sur l'accompagnement du cabinet Arthur Hunt Consulting, visant à réaliser une enquête RPS en vue d'actualiser les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) pour chacun de nos sites, en intégrant spécifiquement le volet Risques Psychosociaux (RPS). La méthodologie d'accompagnement se décompose en 6 étapes précisées ci-dessous :

- 1- Préparation et présentation de la démarche en CSE et auprès des directeurs et managers
- 2- Diffusion d'un questionnaire RPS en ligne, qui sera envoyé à l'ensemble des salariés du pôle sanitaire (650 professionnels)
- 3- Synthèse et restitution des résultats RPS à l'ensemble des salariés du pôle sanitaire (650 professionnels) et mise en place d'un plan d'action
- 4- Actualisation du DUERP et du PAPRIPACT (RPS), via l'organisation d'ateliers de travail et ajustement et identification/actualisation des actions de prévention à court, moyen, long terme
- 5- Finalisation des DUERP et du PAPRIPACT
- 6- Présentation et validation en CSE ; mise à disposition des informations à destination des salariés sur le site intranet de la Fondation

Cette démarche intègre également des entretiens individuels avec le service RH, la direction et les responsables des sites sanitaires, des élus du CSE ainsi qu'avec la médecine du travail.

Soit un total d'accompagnement du cabinet estimé à 22 jours.

En phase 2, nous souhaitons également renforcer en interne les compétences des salariés du pôle sanitaire, dans le domaine de la prévention des RPS. Notamment, nous proposons de réaliser des formations de "réfèrent en santé mentale au travail", d'une durée de 7h. L'objectif est d'identifier pour chacun de nos sites, un réseau de référents de proximité composé de professionnels de santé. Ces référents seront en capacité d'adopter une posture d'écoute et d'orientation des salariés qui pourraient montrer des premiers signes de souffrance psychique au travail. Pour ce faire, une formatrice du centre de formation EPSAT de la Fondation ILDYS va réaliser la formation de formateur avec France SST en novembre 2026 (voir attestation d'inscription en annexe), pour pouvoir ensuite déployer des formations de référents en santé mentale au travail courant 2027.

Effets attendus en terme d'impact QVCT

La mise en œuvre de ce projet doit contribuer à renforcer durablement la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) au sein des services sanitaires (SMR) de la Fondation ILDYS. L'actualisation des DUERP permettra une identification plus fine des facteurs de risques psychosociaux et la définition d'actions de prévention adaptées aux réalités du terrain. La formation de référents santé mentale favorisera le repérage précoce des situations de fragilité, l'orientation des professionnels concernés et le développement d'une culture commune de prévention.

À terme, le projet vise à améliorer le climat social, renforcer le sentiment de soutien des équipes, favoriser le dialogue autour de la santé mentale au travail et réduire l'impact des situations génératrices de stress. Il contribuera également à consolider l'attractivité de l'établissement et la fidélisation des professionnels.

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs mesurables

- Taux de réponse au questionnaire en ligne
- Analyse et synthèse des réponses dans un document bilan
- Réalisation d'entretiens individuels
- Indicateurs de perception ou de vécu des salariés
- Indicateurs de fonctionnement : taux absentéisme, mouvement de personnel, relations sociales, organisation du travail, pilotage de l'activité
- Indicateurs de santé au travail : accidents de travail ou de service, maladies professionnelles, situations dégradées, symptômes ou pathologies en lien avec les RPS, activité du pôle acteurs santé : visites médicales, aménagement de poste...
- Nombre de référents en santé mentale au travail formés
- Suite au plan d'action : actualisation des indicateurs

Un calendrier avec les modalités de mise en œuvre

Dès réponse positive à l'AAP ARS CLACT 2026 (prévue pour octobre 2026) :

- De novembre 2026 à avril 2027 : mise en place et lancement de l'enquête RPS visant à actualiser les DUERP des différents sites sanitaires de la Fondation ILDYS (site de Perharidy Roscoff ; site de Ty Yann, Brest ; site de St Luc Roscoff ; Centres de santé) et restitution aux salariés et instances au sein de la Fondation ILDYS. Accompagnement par le cabinet Arthur Hunt (voir devis et proposition méthodologique).

- Novembre 2026 : réalisation de la formation "Formateur des Référents en Santé Mentale au Travail" (Poitiers, 5-6 novembre, France SST). Voir programme et attestation d'inscription d'une formatrice.

- A partir d'avril 2027 et jusqu'en octobre 2027, suite à la restitution de l'enquête, programmation de 4 sessions de formations de "Référents en santé mentale au travail". Suivi du plan d'action issu de l'enquête RPS.

Durée total du projet : 12 mois (novembre 2026-octobre 2027)

Un plan de financement

Devis prestataire - cabinet Arthur Hunt pour la réalisation d'un audit RPS pôle sanitaire Fondation ILDYS : 31 680€ TTC (devis = 26 400€ HT)

Mobilisation des ressources internes Fondation ILDYS :

- Frais pédagogiques de la formation "Formateur de référent en santé mentale au travail" organisée par France SST (inscription confirmée à la formation 5-6 novembre 2026) = 1 290€ TTC

- Frais pédagogiques pour réaliser 4 sessions de formation INTRA "Référent en santé mentale au travail" : 4 000€ TTC

TOTAL projet : 36 970€

Montant sollicité ARS 50% du total du projet = 18 485€

Montant sollicité auprès de l'ARS

18 485

Bilan

Fiche synthèse des demandes à imprimer, signer et rajouter en PDF

- DOSSIER CLACT Fondation ILDYS signé.pdf

DUERP à jour

- DUERP + PAPRI Pact 2025 ST LUC.xlsx
- DUERP + PAPRI Pact PERHARIDY.xlsx
- DUERP + PAPRI Pact TY YANN.xlsx

Devis si consultant externe

- ILDYS - Proposition Accompagnement DUERP - 08 06 2026.pdf

Date du CSE ou CSSCT

30 juin 2026

CSE ou CSSCT

- Attestation appel à projet ARS 2026.pdf

Documents autres

- CONVOCATION - Formation de Formateur des Referents en Sante Mentale au Travail
- HENNOTE béatrice.pdf
- Programme-Fo-RSMT-1.pdf

Données personnelles

Mentions d'information RGPD

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de l'appel à candidature IPA, traitement nécessaire à la mission d'intérêt public dont est investie l'ARS en vertu de l'article L. 1431-2 du Code de la santé publique.

Vos données sont conservées pendant 5 ans et sont uniquement destinées aux services internes de l'ARS en charge de l'AAP et, le cas échéant, des partenaires institutionnels intervenant sur certaines des thématiques du présent appel à candidature.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou geler l'utilisation de vos données en exerçant votre demande auprès du délégué à la protection des données : ARS-BRETAGNE-DPO@ars.sante.fr ou par voie postale.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation.

Messagerie

Email automatique, 12/06/2026 08:56

[Votre dossier n° 31681399 a bien été déposé (CLACT 2026)] Bonjour, L'Agence Régionale de Santé Bretagne vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 31681399. Avant le passage en instruction de votre dossier, vous pouvez encore le consulter et le modifier en cliquant sur le bouton ci-dessous. Cordialement, ARS Bretagne